



E-bulletin aux agents d'assurances

30 avril 2014 - Numéro 4

L'e-bulletin aux agents d'assurances vise à informer les agents d'assurances sur les activités réglementaires de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

Ce bulletin est produit et distribué par la CSFO. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site Web de la CSFO, à l'adresse www.fSCO.gov.on.ca

Commission des services
financiers de l'Ontario

5160, rue Yonge, CP 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9

Téléphone :
416 250-7250

Sans frais :
1 800 668-0128

ATS sans frais :
1 800 387-0584

Courriel :
contactcentre@fSCO.gov.on.ca

Site Web :
www.fSCO.gov.on.ca

Twitter:
[@CSFOTweets](https://twitter.com/CSFOTweets)

© Imprimeur de la Reine pour
l'Ontario, 2014

This document is also available
in English.



La CSFO s'est jointe aux autres organismes de réglementation de l'assurance au Canada, par l'intermédiaire des Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA), pour simplifier et mettre à jour les exigences relatives à l'octroi de permis aux nouveaux agents en assurance-vie. Cette initiative vise le remplacement de deux anciennes normes par une seule norme commune. Afin de tenir les agents et les autres intervenants informés au sujet de cette initiative et de corriger les malentendus circulant dans le secteur, Ron Fullan, président des OCRA, fait la mise au point suivante.

Aux intervenants PQPAV

Comme vous le savez peut-être, les responsables de la réglementation de l'assurance au Canada, par l'intermédiaire des Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA), procèdent actuellement à la mise à jour du Programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) afin de s'assurer qu'il demeure un programme de qualification de base efficace pour les personnes faisant leur entrée dans le secteur de l'assurance-vie au pays. Les 13 provinces et territoires membres des OCRA, par l'intermédiaire de leurs autorités respectives d'établissement des exigences en matière de formation, ont lancé cette initiative nationale d'harmonisation.

Avec un projet de cette nature, certains détails prêtent souvent à malentendu. Les membres des OCRA aimeraient profiter de cette occasion pour rappeler les principaux aspects du projet de mise à niveau.



Un programme véritablement national

À l'heure actuelle, il y a un seul document de conception du programme d'études qui forme la base du cours d'accès et de l'examen dans tous les territoires de compétence de common law. Il existe certaines différences dans les questions de l'examen entre ces territoires. Le Québec a son propre Programme de qualification du permis d'assurance-vie qui est fondé sur un document de conception du programme d'études qui est très semblable à celui utilisé dans les provinces de common law.

Le PQPAV révisé regroupera toutes les juridictions au Canada dans un seul programme de qualification du permis d'assurance-vie harmonisé avec les exigences de l'Accord sur le commerce intérieur. Le projet intègre les meilleurs éléments du PQPAV actuel et des programmes du Québec afin de faire évoluer le PQPAV pour en faire un programme national. Les changements pour les candidats québécois comprendront la réussite d'un cours obligatoire de préparation à l'examen, la fusion de l'assurance collective et de la fiscalité dans des modules spécifiques aux produits, et l'élimination de leurs prérequis en matière de scolarité. Les candidats dans les autres juridictions verront un nouvel examen modulaire à livre ouvert et du nouveau matériel de cours élaboré sous la direction des membres des OCRA qui garantira l'uniformité entre les fournisseurs de cours. Le cours

sera donné par des fournisseurs de cours indépendants dans toutes les juridictions.

Un modèle de gouvernance efficace

L'ensemble des membres des OCRA seront responsables de toutes les décisions clés concernant le maintien et la préservation de l'intégrité du programme. Un comité de gouvernance, composé de représentants de plusieurs juridictions, sera responsable de l'exploitation au jour le jour du PQPAV, notamment de répondre aux questions et aux préoccupations des intervenants. Le comité de gouvernance inaugural qui supervise le projet de mise à jour est formé de représentants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Un programme adéquatement financé

Le PQPAV mis à jour comprend un mécanisme de financement payable à l'utilisation afin de couvrir la maintenance continue du programme. Cela réduira considérablement les risques pour le programme et assurera son intégrité à long terme. Les coûts de développement associés à ce projet seront assumés par les futurs candidats qui suivront le cours PQPAV. Cela diffère de la mise en œuvre originale du PQPAV en 2002, alors que les coûts étaient assumés par les titulaires de permis dans trois juridictions seulement. Globalement, un seul programme pour toutes les juridictions augmentera considérablement le rapport coût-efficacité comparativement au maintien de programmes distincts. Les coûts seront raisonnables par rapport à ceux que doivent payer les candidats dans d'autres secteurs financiers au Canada. Bien que le montant exact ne soit pas encore connu, il ne dépassera pas 140 \$ par candidat.

Experts du programme

Le programme fera appel aux services de deux ensembles distincts d'experts, qui agiront tous deux sous la direction du comité de gouvernance du PQPAV.

- **Experts en éducation** – Les membres des OCRA ont choisi de tirer parti de l'expertise pédagogique existant au sein de ses effectifs. Les membres de l'équipe de spécialistes en éducation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) agissent en tant qu'experts en développement éducatif pour le projet. Ils seront responsables, entre autres, de la création et du maintien du programme, du matériel d'étude standardisé, de la base de données des questions de l'examen et de l'examen lui-même.
- **Experts de contenu** – Les membres des OCRA ont également retenu les services d'experts de contenu du secteur de l'assurance de tous les coins du Canada afin

de participer à la conception, à la rédaction et à la révision du programme, du matériel d'étude et des questions de l'examen. Le fait de faire appel à des experts de contenu qui sont des agents ou des formateurs actifs contribue à assurer que le PQPAV demeure pertinent à la pratique professionnelle.

Matériel d'étude standardisé

Les membres des OCRA, avec l'aide des experts en éducation et des experts de contenu, élaboreront du matériel d'étude standardisé. Cela garantira l'uniformité de la terminologie utilisée pour le matériel d'étude et pour l'examen. Le matériel d'étude remplira aussi un important besoin de protection des consommateurs puisqu'il définira l'éventail minimal des connaissances exigées des nouveaux titulaires de permis par les organismes de réglementation, plutôt que d'avoir une norme minimale déterminée par d'autres. Les résultats actuels de l'examen par fournisseur de cours indiquent qu'il y a une grande variance dans la qualité de la préparation à l'examen. Les taux actuels de réussite au premier essai de l'examen s'échelonnent d'un pourcentage faible de 62 % à un pourcentage élevé supérieur à 95 %. Le matériel d'étude fournira également aux agents titulaires d'un permis une ressource pour leur pratique. Les fournisseurs de cours pourront bonifier le matériel de cours avec des guides d'étude et des simulations d'examen.

Un nouveau format d'examen

L'examen évaluera les connaissances et la compréhension des candidats quant aux éléments importants qu'un agent doit connaître pour faire son entrée dans le domaine. Comme l'examen est modulaire, les candidats devront démontrer qu'ils maîtrisent chacun des secteurs précis du domaine de l'assurance-vie. Les modules proposés sont les suivants :

- **Assurance-vie** – individuelle et collective, y compris les concepts de fiscalité relatifs aux produits d'assurance-vie
- **Assurance contre la maladie ou les accidents** – individuelle et collective, y compris les concepts de fiscalité relatifs aux produits d'assurance accident et maladie
- **Fonds distincts et rentes** – y compris les concepts de fiscalité relatifs aux produits de fonds réservés et de rentes
- **Éthique et pratique professionnelle** – Ce module comportera deux versions, une pour la common law et l'autre pour le Code civil.

L'examen modulaire améliorera la protection des consommateurs en s'assurant qu'un agent démontre sa compétence dans chaque secteur. Étant donné qu'il s'agira d'un examen à livre ouvert, il reflétera davantage la réalité de la pratique d'un agent.

L'examen modulaire bénéficiera également aux étudiants, leur permettant de concentrer leurs efforts d'étude sur l'examen

initial, ainsi que sur les reprises modulaires. Les membres des OCRA voient dans ce changement un avantage important pour les candidats. Plutôt que d'avoir à passer un examen de quatre heures sans pause, les candidats profiteront dorénavant de pauses pendant l'examen et le format modulaire permettra aux étudiants de personnaliser leur expérience d'examen. En outre, si un candidat ne réussit pas un module, il n'aura qu'à repasser cette section et non pas l'examen au complet. L'élaboration des questions de l'examen sera la dernière étape du projet. On s'attend à ce que ce travail commence au début de 2015.

Consultation des intervenants

Les OCRA se sont engagés à d'importantes consultations auprès des intervenants. Le projet a débuté par des ateliers d'analyse professionnelle en personne avec plus de 80 agents de partout au pays. Des sondages en ligne ont été menés auprès des intervenants pour la rédaction des ébauches du profil de compétences et du programme. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les intervenants ont également fourni une expertise en tant qu'experts de contenu.

Ce bulletin est envoyé par courriel à tous les agents d'assurances titulaires d'un permis en Ontario. Si vous ne recevez pas ce bulletin, veuillez mettre à jour votre adresse électronique dans [Liaison permis](#).

Les OCRA sont très satisfaits du niveau d'engagement des intervenants et le projet a véritablement bénéficié de l'apport découlant de ce vaste processus de consultation. À titre d'exemple, l'apport des intervenants s'est traduit par des changements à la méthode de distribution du matériel d'étude, à l'approche d'enseignement et d'évaluation des concepts de nature fiscale, ainsi qu'à l'échéancier de mise en œuvre. Les OCRA sont optimistes quant à la poursuite de cet engagement tout au long des phases restantes du projet.

Mise en œuvre

La date de mise en œuvre du PQPAV mis à jour est le 1er janvier 2016. On s'attend à ce que le matériel d'étude soit prêt pour distribution aux fournisseurs de cours au premier trimestre de 2015.

Les OCRA tiennent à remercier tous les intervenants de leur apport à ce projet important. Ensemble, nous assurons l'intégrité à long terme du programme et nous améliorons la protection des consommateurs.

Le site Web des [OCRA](#) est régulièrement mis à jour afin de fournir l'accès aux principaux éléments du programme, tels que les analyses, les documents et les formulaires, comme les résultats du sondage, le programme et la demande d'accès aux plans détaillés. Veuillez consulter régulièrement les pages Publications et Initiatives afin de rester au courant des plus récents développements concernant la mise en œuvre du PQPAV mis à jour.

Cordialement,

Ron Fullan

Président, Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA)

Pour nous joindre

Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge, C.P. 85,
Toronto (Ontario)
M2N 6L9
elicence@fSCO.gov.on.ca

Avez-vous reçu ce bulletin?

Rendez-vous en ligne au [centre d'abonnement de la CSFO](#) et abonnez-vous pour recevoir ce bulletin directement à votre adresse de courriel.

